

Droit du timbre pour les actes délivrés par nos représentations diplomatiques et consulaires à compter du 1^{er} janvier 2018

NATURE DE L'ACTE DROIT DE TIMBRE (DA)	Valeur en DA	Valeur en (EURO) au taux fixe
Certificat de vie-protection	200,00	2,00
Certificat de non-mariage, non-divorce et de non-remariage	200,00	2,00
Certificat de changement de résidence (CCR) Ce droit est augmenté de 400 DA par palier de 10 000 DA Ce produit est réduit de 50% pour les seuls étudiants et stagiaires	4000,00	40,00
Attestation d'accueil ou certificat d'hébergement	500,00	5,00
Autorisation paternelle	200,00	2,00
Légalisation /unité	200,00	2,00
Certification conforme à l'original/ unité	200,00	2,00
Copie certifiée conforme /unité	200,00	2,00
Procuration	500,00	5,00
Déclaration sur l'honneur	200,00	2,00
Visa pour acte d'algérienisation des navires	25 000,00	250,00
Visa de certificat de sécurité ou de navigabilité des navires	30 000,00	300,00
Délivrance de la traduction d'un livret de famille	2000,00	20,00
Délivrance d'un duplicata de livret de famille	2000,00	20,00
Attestation de représentant légal	500,00	5,00
Déclaration de perte	200,00	2,00
Attestation d'immatriculation consulaire	200,00	2,00
Attestation de radiation des registres d'immatriculation	200,00	2,00